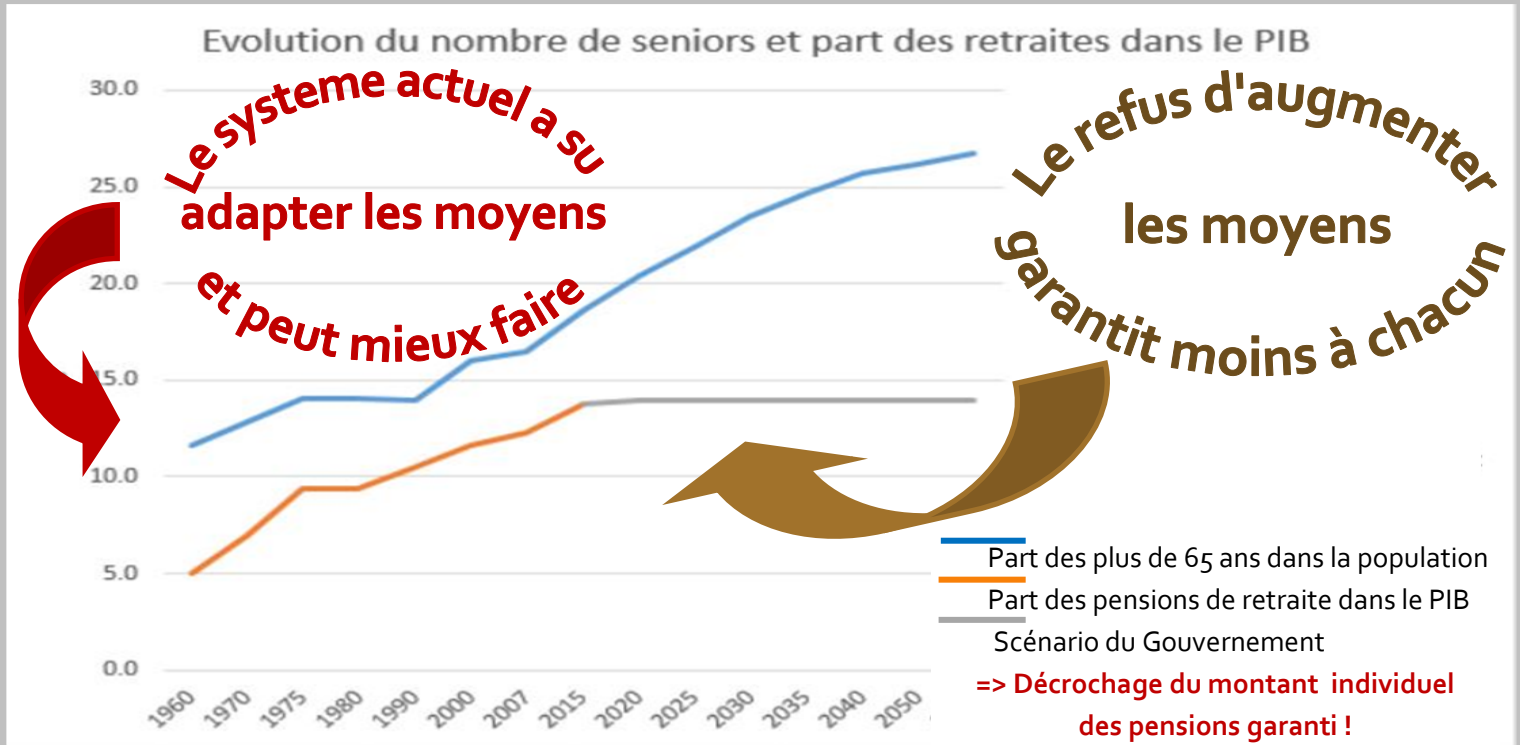


Conserver - améliorer le système de Retraite existant

Tous en Greve le 05 décembre 2019

Le système actuel selon Monsieur Delevoe : « *il permet de garantir à nos retraités un niveau de vie satisfaisant, tant en comparaison du reste de la population française qu'au regard de la situation qui existe chez nos voisins européens (...) il est aujourd'hui proche de l'équilibre financier* ».

Alors pourquoi cette réforme ?



Une réforme OUI mais pour faire MIEUX

- ♦ Retrait du projet Macron/Delevoe
- ♦ Maintien et Amélioration du système actuel par une cotisation adaptée sur toutes les richesses produites
- ♦ Pouvoir prendre sa retraite à partir de 60 ans
- ♦ Assurer un niveau de pension de au moins 75% du revenu net d'activité pour une carrière complète (pension calculée sur les 10 meilleures années)
- ♦ Élever les minima de pension au niveau du SMIC
- ♦ Tenir compte des années d'étude
- ♦ Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non pas sur les prix
- ♦ Permettre de réels départs anticipés pour pénibilité et carrière longue
- ♦ Développer la prévention
- ♦ Aménager les fins de carrière



Tous en Greve le 05 décembre 2019

Bien comprendre leur réforme

Ce qui fonctionne

Une ambition forgée pendant la guerre, mise en œuvre en 1945 pour que « la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ».

Un système à Prestations définies

- ◆ Le niveau des pensions est défini
- ◆ Le niveau des cotisations s'adapte
- ◆ Le taux de remplacement (rapport entre pension et salaire brut) est garanti (entre 70 et 75 %)
- ◆ Les droits sont définis par des règles connues et non par la conjoncture économique du pays
 - ◆ À ce jour, la pension c'est 50% de la moyenne des salaires des 25 meilleures années + complémentaires

Solidarité et Redistribution

LE PACTE SOCIAL

- ◆ Quand je cotise, je paie les pensions des aînés et j'ouvre le droit de bénéficier d'une pension à un **âge de départ** connu et ma pension sera à taux plein après une **durée de cotisation** définie ou à partir d'un âge défini
- ◆ Des droits ouverts pour faire face aux aléas de carrière et de vie
 - ◆ **Période cotisée quand tout va bien**
 - ◆ **Période assimilée quand cotiser est impossible** : Maladie, maternité, accident de travail, maladie pro., chômage, invalidité, service militaire, départs anticipés (métiers à risques et carrière longues) ...
- ◆ Toutes les situations sont examinées
 - ◆ **Majoration pour enfant** :
Durée : +8 Trimestres/enfant
Montant +10% pour chq parent de 3 enfants et +
 - ◆ **Assurance vieillesse des parents au foyer**
 - ◆ **Réversion aux veuves** dès 55 ans autour de 50% de la pension du défunt

Cette solidarité représente 16% du montant des pensions pour 93% des retraités

Ce que l'on nous promet

Refuser le système à points

Pourquoi

Un système à Cotisations définies

- ◆ Les cotisations sont fixées (max 14% PIB)
 - ◆ J'achète des points à un prix connu
- ◆ Les pensions s'adaptent aux moyens
- ◆ Les pensions ne sont pas liées au niveau de vie antérieur
- ◆ Le montant des pensions n'est ni garanti, ni calculable par avance, il dépend :
 - ◆ du nombre de points acquis
 - ◆ De la valeur du point qui elle dépend
 - ◆ de l'espérance de vie de la classe d'âge du retraité au moment de sa retraite
 - ◆ de la conjoncture économique

Un système contributif

- ◆ **Principe d'épargne salariale individuelle**
Mr Macron l'explique : « un euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il est versé et le statut du cotisant ».
- ◆ **Solidarité réduite** car il n'y a « pas de point gratuit » selon Mr Delevoye sauf pour :
 - ◆ **Congés Maternité** sur la base salaire A-1
 - ◆ **Maladie de plus 30 jours d'arrêt** seulement
 - ◆ **Invalidité** sur la moyenne salaire de 10 ans
 - ◆ **Chômage** selon indemnité
 - ◆ **Accident Travail, maladie Pro** : rien !
 - ◆ **Majoration Enfant en durée** : supprimée
Et en montant : 5% au 1er enfant pour un seul parent : quid des couples séparés ?
 - ◆ **Réversion aux veuves** à 62 ans pour maintenir 70% des revenus du foyer avant décès

Mr Delevoye explique : « Dans un système à points, la notion de durée disparaît. C'est le nombre de points qui permet un arbitrage personnel : j'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points, je reste. »